

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2024

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2157)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 10

présenté par  
M. Dupont-Aignan

à l'amendement n° 3 de Mme Liso

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 3, substituer au nombre :

« 30 000 »

le nombre :

« 5 000 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce Gouvernement, qui n'a eu de cesse de prôner la recherche de compromis depuis les élections législatives de 2022, ne tolère pas la contradiction.

Ainsi, il use et abuse de l'ensemble des artifices possibles pour contourner la voix des représentants de la Nation. Une vision de la démocratie que je ne me résignerai jamais à partager.